



PAR COURRIEL

Québec, le 8 août 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.211



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 juillet dernier et libellée comme suit :

- À ce jour, le nombre de patient·e·s inscrit·e·s sur la liste d'attente d'examens et d'analyses d'imagerie médicale ventilé par établissements et selon les services suivants : imagerie médicale, radiologie générale, ultrasonographie, mammographie, tomodensitométrie, résonance magnétique, angioradiologie, angioradiologie cardiaque, lithotripsie, neuro – angio – radiologie.
- À ce jour, le nombre de patient·e·s en attente d'examens et d'analyses dans les services suivants au niveau du Québec : imagerie médicale, radiologie générale, ultrasonographie, mammographie, tomodensitométrie, résonance magnétique, angioradiologie, angioradiologie cardiaque, lithotripsie, neuro – angio – radiologie.

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

D'autre part, nous vous informons qu'il n'existe pas de liste d'attente pour la radiographie générale, les examens sont réalisés lorsque le patient se présente avec la demande.

... 2

Aussi, le MSSS ne détient pas les données concernant l'angioradiologie, l'angioradiologie cardiaque, la lithotripsie, la neuro – angioradiologie. Or, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi) s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

En terminant, concernant l'attente par établissement, cette information relève davantage de la compétence des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS et CIUSSS). Vous trouverez sous l'onglet 2 la liste des coordonnées des établissements vous permettant de transmettre votre requête.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

pour Annie Larivière

p. j. 3